



RÉSEAU

parlementaire de lutte contre le VIH/sida,
la tuberculose et le paludisme

Déclaration pour une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19

Visioconférence, 23 et 24 novembre 2020

RAPPELANT que la raison d'être du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est née de la volonté de sensibiliser les populations aux maladies infectieuses et aux moyens de les prévenir, tout en renforçant le rôle des parlementaires dans la lutte contre ces maladies ;

ATTENDU que le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) a infecté plus de 58 millions de personnes en date du 24 novembre 2020 et causé le décès de plus de 1,3 million de personnes depuis la fin de 2019, creusant les inégalités préexistantes dans tous les pays de l'espace francophone et au-delà et ayant des impacts disproportionnés sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles ;

SOULIGNANT que des investissements publics sans précédent ont été mobilisés pour développer des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, notamment à travers le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la Covid-19 (Mécanisme COVAX), et que plusieurs laboratoires pharmaceutiques en sont aux derniers essais cliniques en vue de concevoir des vaccins sûrs et efficaces ;

CONSIDÉRANT que le nombre croissant d'obstacles empêchant une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19, que l'opacité sur les coûts réels de recherche et développement et de production, et qu'une compétition sans précédent entre les États aux revenus et moyens inégaux pour réserver et s'approprier les doses de vaccins et les produits de prévention, dépistage et traitement de la Covid-19 engendrent le besoin urgent de mettre en place des mécanismes qui permettent le partage de connaissances, technologies, savoir-faire et la propriété intellectuelle pour la démultiplication rapide des sites de production et distribution des vaccins et des produits de prévention, dépistage et traitement contre la Covid-19 ;

RAPPELANT que la Déclaration de Doha adoptée en 2001 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) autorise une interprétation flexible de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin de protéger la santé publique face aux épidémies telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni en visioconférence pour sa XVIII^e Réunion annuelle les 23 et 24 novembre 2020,

EXHORTE les chefs d'État et de gouvernement à se concerter et à s'engager pour définir les vaccins contre la Covid-19 comme « biens communs universels » ;

DEMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de se mobiliser activement pour développer des stratégies nationales et multilatérales de vaccination universelles et équitables tout en exigeant davantage de transparence au sein des marchés pharmaceutiques et des instances décisionnelles compétentes en matière de coûts de production, de résultats de la recherche, d'investissements publics et privés en recherche et développement ;

ENCOURAGE les chefs d'État et de gouvernement à adopter une approche de concertation avec les communautés et les groupes vulnérables plus sévèrement touchés par la Covid-19, notamment en matière de prévention, d'imposition des mesures sanitaires et, éventuellement, de processus de vaccination ;